

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DLH 1156 Place de la République – Résiliation à l'amiable du marché n°20121390007630.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics du 1^{er} août 2006 ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la signature du protocole de résiliation amiable du marché n°20121390007630 ;

Vu l'avis du conseil du 3^{ème} arrondissement en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 9 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le protocole de résiliation amiable du marché n°20121390007630, dont le texte est joint à la présente délibération, et à résilier le marché correspondant.